

Mardi 8 octobre à 9 h

**COMMISSION DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE EXTERIEUR
ET DES TECHNOLOGIES NOUVELLES**

(M. le Ministre Marcourt)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Christine DEFRAIGNE sur le préaccord industriel chez ArcelorMittal

Christine DEFRAIGNE sur 115 emplois menacés chez TNT

Jean-Luc CRUCKE sur l'information menée par la Commission européenne sur la SOGEPA

Jean-Luc CRUCKE sur la prise en charge de la restructuration de NMLK par la Wallonie

Pierre-Yves JEHOLET sur l'élargissement du périmètre public suite aux nouvelles publications de l'Institut des comptes nationaux et ses conséquences

Pierre-Yves JEHOLET sur les conséquences de l'intégration des neufs invests dans le périmètre public régional et l'évolution des normes comptables

Sybille de COSTER-BAUCHAU sur les effets de la taxe sur les automates bancaires

Christine DEFRAIGNE sur le préaccord industriel chez ArcelorMittal

Ce lundi 30 septembre 2013, les syndicats et ArcelorMittal ont signé un préaccord industriel à Liège.

Après huit mois de négociations donc, une solution a été trouvée pour la restructuration de la phase à froid de Liège.

Confirmez-vous que le groupe ArcelorMittal va déboursier 138 millions d'euros pour moderniser les outils du froid ?

Quels outils ?

Quels seront ceux qui seront conservés ?

Confirmez-vous que Mittal va également injecter 25 millions sur les 50 prévus au total dans un fonds pour la reconversion ?

Confirmez-vous, comme l'indique La Libre, que, des 25 millions versés par ArcelorMittal, 19,3 proviendront de la quote-part qu'ArcelorMittal doit déjà payer à la Région pour une pénalité suite à la fermeture du chaud ?

Qui apportera les 25 autres millions ?

Sous quelle forme ? Comment ?

Confirmez-vous que l'accord porte sur une période de cinq ans ?

Pourquoi cette période a-t-elle été instaurée ?

Que se passera-t-il si ArcelorMittal ne respecte pas ses engagements ?

Des sanctions sont-elles prévues et possibles ?

Qu'est-il prévu pour les lignes du chaud ?

Confirmez-vous qu'elles seront mises sous cocon « à l'exception du haut-fourneau 6 qui pourrait être démonté rapidement » comme l'indique l'Echo ?

Le cas échéant, le site du haut-fourneau 6 sera-t-il dépollué ?

Mittal a-t-il pris des engagements à ce sujet ?

Au final, combien d'emplois sont-ils ainsi « sacrifiés » avec cet accord ?

Quels ont été les gains obtenus par le Gouvernement wallon depuis l'annonce du 24 janvier, moment où l'on parlait de 1.300 emplois supprimés et de 7 sites de la phase à froid sur 12 qui allaient fermer ?

Quels ont été les résultats positifs obtenus, entre autres, par la task force, au cours de ces huit derniers mois, alors que je lis dans la presse que 1.254 emplois vont être perdus et que seules 5 lignes stratégiques seront maintenues ainsi que l'approvisionnement d'une ligne supplémentaire ?

Christine DEFRAIGNE sur 115 emplois menacés chez TNT

Ce lundi 30 septembre, la presse nous apprenait que l'entreprise TNT a fait part de son intention de licencier 115 personnes sur les 700 qu'elle emploie actuellement en Belgique et aux Pays-Bas.

Avez-vous des informations complémentaires à ce sujet ?

Savez-vous si des travailleurs Belges seront concernés par ce plan de licenciements ?

J'ai lu que Liège ne serait pas concernée, pouvez-vous me le confirmer ?

Avez-vous eu des contacts avec la direction de l'entreprise à ce sujet ?

Plus généralement, avez-vous eu des contacts, des informations, sur la situation de l'entreprise depuis l'échec de la reprise par UPS ?

Jean-Luc CRUCKE sur l'information menée par la Commission européenne sur la SOGEPA

En juin 2013, le Ministre me confirmait que la SOGEPA avait fait l'objet d'une demande d'information de la Commission européenne afin de vérifier le respect, par la Wallonie, des aides d'Etat. La demande remontait à 2004, était générale et non ciblée. La Wallonie disposait de 20 jours pour répondre.

Quel a été le contenu de la réponse donnée par le gouvernement wallon ? Quelle est l'ampleur des dossiers traités et quelle est l'évaluation du risque encouru ?

Quel est le suivi du dossier ?

Une réponse de la Commission est-elle parvenue ? Quelle est-elle ?

Une concertation est-elle en cours ? Un calendrier a-t-il été défini ? Quel est-il ?

Jean-Luc Crucke sur la prise en charge de la restructuration de NMLK par la Wallonie

La presse annonce que la Wallonie, à travers l'opérateur économique qu'est la SOGEPA, a décidé d'investir 90 millions d'euros dans la société NMLK Belgium Holdings ce qui lui permet d'acquérir 20,5% des actions de ladite société, d'accompagner le mouvement de restructuration et de disposer de deux administrateurs sur six au CA, les quatre autres étant désignés par le groupe russe.

Quelles sont réellement et concrètement les conditions de la négociation et de l'accord intervenu ?

Le Ministre dispose-t-il de toutes les assurances de la conformité de la solution trouvée aux règles de la concurrence européenne et aux aides d'état ?

Quelle est la consistance patrimoniale exacte de la SA NMLK Belgium Holdings ? Où se situent les sites actuels de production ?

Pourquoi avoir fixé au 31 décembre 2015 la date de la levée éventuelle de l'option d'achat sur les parts acquises ?

Quelles sont l'ambition, la stratégie et les perspectives du Ministre dans le dossier ?

Pierre-Yves JEHOLET sur l'élargissement du périmètre public suite aux nouvelles publications de l'ICN et ses conséquences

Le 27 septembre dernier, la Banque Nationale de Belgique diffusait sur son site web les habituels « *Comptes des administrations publiques* » de l'année précédente (2012 dans ce cas) établi par l'Institut des Comptes Nationaux. Dans le même temps, la liste des « unités du secteur public » était également publiée.

A la lecture des annexes méthodologiques du compte des administrations publiques, à la page 97 pour être précis, on note deux éléments nouveaux et importants.

Le premier, plutôt positif a priori, concerne la requalification en « code 8 » (sans impact sur le solde de financement donc) de plusieurs opérations relatives aux années 2009 à 2012 et ayant trait au renforcement des moyens des Invests, aux garanties octroyées en mission déléguée par la Sowalfin et au renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE...

Le second vient relativiser cette bonne nouvelle. L'ICN, après meilleure compréhension des modes d'intervention des Invests, a en effet décidé de reclasser les neufs Invests wallons dans le périmètre de la Région wallonne. Elle suit en cela la logique qui avait prévalu à l'intégration de la SRIW dans le périmètre public.

L'ICN poursuit en exposant les conséquences des décisions que j'ai exposé. Ainsi, il indique :

- Que si les réserves mathématiques à la SOWAFLIN pour les missions déléguées « garantie » sont bien des interventions de type financière (code 8), il conviendra cependant d'enregistrer les éventuels appels de garantie dans les comptes non-financiers de la région, ce qui aura un impact négatif sur le solde de financement. A contrario, les commissions, récupérations de sinistres et intérêts sur réserve viendront impacter positivement le même solde ;
- Qu'en ce qui les Invests, l'intégration dans le périmètre de la Région implique que le renforcement de leurs moyens sera désormais comptabilisé en opérations internes et les abandons/reprises de créance seront intégrés dans les comptes non financiers de la Région.
- Qu'en ce qui concerne la SOFIPOLE, seuls l'utilisation effective de la ligne de crédit de cette dernière auprès de la SRIW sera enregistrée dans les comptes de la Région.

Je souhaiterais que le Ministre me fasse part de son analyse concernant cette « *nouvelle donne* » :

Quelles sont, selon vous, les conséquences de l'intégration des Invests dans le périmètre régional ?

Cette décision impliquera-t-elle des réorientations au niveau de la gouvernance des Investis, étant donné que la Région supportera désormais de facto l'ensemble des risques ?

Les modalités d'intervention de ces derniers devront-elles être revues afin de répondre aux prescrits relatifs à la qualification ou non de « code 8 » ?

Comment compte-t-il concilier la mission de contrôle du budget par le Parlement avec l'autonomie de ces outils et l'absence de transmission de documents budgétaires par ces organismes ?

En ce qui concerne le périmètre public, la SRIW, la SOWAFINAL, l'ASE, l'AST, ... et désormais la SOFICO, ont vu leur intégration dans le périmètre public confirmé par l'ICN ce vendredi.

Si dans un premier temps, cela peut entraîner des effets positifs sur l'endettement et le solde de financement, cela tient – selon moi – essentiellement au fait que certains outils n'ont encore guère utilisées leurs réserves pour mener les missions qui leur reviennent. On pensera ici à la SOWAFINAL qui n'a pour l'instant que très peu utilisé ses réserves du fait d'un avancement des travaux freinés par des considérations relatives à l'aménagement du territoire.

Pouvez-vous Monsieur le Ministre, nous fournir le détail, pour chacun des organismes intégrés dans le périmètre public, de l'impact des comptes et bilans de ceux-ci sur le solde de financement et l'endettement régional ?

En ce qui concerne la SOFICO plus particulièrement, n'y a-t-il pas une profonde incohérence entre votre position qui consiste à contester cette réintégration et la suggestion du Ministre de l'Economie de vendre le réseau de fibres optiques pour équilibrer le budget ? En effet, quid si la SOFICO était finalement exclue du périmètre ? Comment les moyens issus de la vente pourraient-ils être comptabilisés dans le budget régional ?

En outre, la confirmation de l'intégration de la SOFICO dans le périmètre régional met-elle en péril le financement des travaux indispensables à la remise en état de notre réseau ? La Région peut-elle assumer l'endettement y relatif ?

Enfin, ce 30 septembre, les chiffres de l'endettement régional étaient également actualisés par l'ICN. Il apparaît que la dette se chiffrait à pas moins de 8,512 milliards EUR, en augmentation de près de 600 millions EUR par rapport à la fin 2011 !

Monsieur le Ministre peut-il nous détailler les différents éléments constituant cette dette ? Quel est l'encours strictement régional et quel est celui relatif aux pararégionaux intégrés dans le périmètre régional ?

Député Pierre-Yves Jeholet sur les conséquences de l'intégration des neufs Invests dans le périmètre public régional et l'évolution des normes comptables

Le 27 septembre dernier, la Banque Nationale de Belgique diffusait sur son site web les habituels « *Comptes des administrations publiques* » de l'année précédente (2012 dans ce cas) établi par l'Institut des Comptes Nationaux.

A la lecture des annexes méthodologiques de ce document, à la page 97 pour être précis, on note deux éléments nouveaux et importants.

Le premier, plutôt positif a priori, concerne la requalification en « code 8 » (sans impact sur le solde de financement donc) de plusieurs opérations relatives aux années 2009 à 2012 et ayant trait au renforcement des moyens des Invests, aux garanties octroyées en mission déléguée par la Sowalfin et au renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE....

Le second vient relativiser cette bonne nouvelle. L'ICN, après meilleure compréhension des modes d'intervention des Invests, a en effet décidé de reclasser les neufs Invests wallons dans le périmètre de la Région wallonne. Elle suit en cela la logique qui avait prévalu à l'intégration de la SRIW dans le périmètre public.

L'ICN poursuit en exposant les conséquences des décisions que j'ai exposé. Ainsi, il indique :

- Que si les réserves mathématiques à la SOWAFLIN pour les missions déléguées « garantie » sont bien des interventions de type financière (code 8), il conviendra cependant d'enregistrer les éventuels appels de garantie dans les comptes non-financiers de la région, ce qui aura un impact négatif sur le solde de financement. A contrario, les commissions, récupérations de sinistres et intérêts sur réserve viendront impacter positivement le même solde ;
- Qu'en ce qui les Invests, l'intégration dans le périmètre de la Région implique que le renforcement de leurs moyens sera désormais comptabilisé en opérations internes et les abandons/reprises de créance seront intégrés dans les comptes non financiers de la Région.
- Qu'en ce qui concerne la SOFIPOLE, seuls l'utilisation effective de la ligne de crédit de cette dernière auprès de la SRIW sera enregistrée dans les comptes de la Région.

Je souhaiterais que le Ministre me fasse part de son analyse concernant cette « *nouvelle donne* » :

Quelles sont, selon lui, les conséquences de l'intégration des Invests dans le périmètre régional ?

Cette décision impliquera-t-elle des réorientations au niveau de la gouvernance des Invests, étant donné que la Région supportera désormais de facto l'ensemble des risques ?

Les modalités d'intervention de ces derniers devront-elles être revues afin de répondre aux prescrits relatifs à la qualification ou non de « code 8 » ?

Comment compte-t-il concilier la mission de contrôle du budget par le Parlement avec l'autonomie de ces outils et l'absence de transmission de documents budgétaires par ces organismes ?

De manière générale, devant le refus du Ministre du Budget de permettre à la Commission Budget d'auditionner des experts, je souhaiterais entendre le Ministre sur les conséquences de l'évolution des normes comptables sur la politique économique régionale.

Cela me paraît d'autant plus indiqué que dans le cadre de l'« optimisation » des outils financiers annoncées l'année dernière, il était prévu qu'une cellule spécialisée commune aux trois outils et dédiée à « l'examen du traitement des opérations financières au regard des règles comptables belges et européennes qui serait chargée de justifier les interventions réalisées par/ou via les outils financiers wallons » soit logée au sein de la SOWALFIN.

La SRIW, la SOWAFINAL, l'ASE, l'AST, ... et désormais la SOFICO, ont vu leur intégration dans le périmètre public confirmé par l'ICN ce vendredi.

Si dans un premier temps, cela peut entraîner des effets positifs sur l'endettement et le solde de financement, cela tient essentiellement au fait que certains outils n'ont encore guère utilisées leurs réserves pour mener les missions qui leur reviennent. On pensera ici à la SOWAFINAL qui n'a pour l'instant que très peu utilisé ses réserves du fait d'un avancement des travaux freinés par des considérations relatives à l'aménagement du territoire.

Quoiqu'il en soit, il me paraît des plus utiles pour la bonne compréhension des enjeux que le Ministre fasse le point sur les travaux de cette cellule :

La cellule spécialisée a-t-elle été effectivement mise en place ?

A-t-elle émis des rapports ou avis à votre attention ? Peut-on disposer de copie si tels est le cas ?

Comment cette cellule analyse-t-elle les enjeux et conséquences des récentes décisions de l'ICN ?

Enfin, en ce qui concerne la SOFICO plus particulièrement, n'y a-t-il pas une profonde incohérence entre la position du Ministre Antoine qui conteste cette réintégration et votre suggestion de vendre le réseau de fibres optiques pour équilibrer le budget ? En effet, quid si la SOFICO était finalement exclue du périmètre ? Comment les moyens issus de la vente pourraient-ils être comptabilisés dans le budget régional ?

Sybille de Coster-Bauchau sur les effets de la taxe sur les automates bancaires.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur le Ministre, que la Wallonie taxe assez lourdement les automates bancaires installés sur son territoire.

Je laisserai bien évidemment à la sagacité du Ministre du Budget le soin d'en évaluer la pertinence à long terme pour les finances de la Région, ma question portant plus spécifiquement sur les effets de cette taxe sur les circuits économiques et la façon d'en calculer l'ampleur.

Entre 1997 et 2012, la Région se contentait de demander 60.000 francs belges par distributeur et par machine automatique servant à opérer diverses opérations bancaires, dont les virements. A partir de l'exercice 2012, ce furent 3000 euros, soit le double, qui étaient désormais réclamés, et la taxe s'étendit aux imprimantes d'extraits de compte. En comparaison, les régions flamande et bruxelloise ne disposent pas d'une telle taxe, et les quelques communes qui y ont recours ne le font qu'à un niveau nettement moindre, de l'ordre de 150 à 350 euros par appareil.

Le cas des imprimantes d'extrait de comptes, auxquels la taxe a été étendue en 2012, semble être le plus préoccupant. En effet, selon certaines informations, suite à cette augmentation drastique des frais fiscaux, la Banque Belfius prévoirait de retirer de ses agences wallonnes deux tiers de ces appareils, et ses concurrents semblent vouloir l'imiter peu ou prou.

Cela aurait un impact certain sur la qualité et le coût du service offert aux usagers, mais aussi sur les circuits d'entretien, de distribution et de fabrication de ces imprimantes sophistiquées fabriquées en Belgique, contrairement aux autres automates que l'on retrouve généralement dans les agences bancaires, comme les distributeurs de billets de banque.

Auriez-vous donc, Monsieur le Ministre, des informations quant aux effets de ces décisions des banques de retirer ces machines de leurs agences, à la fois en ce qui concerne le service aux usagers et en ce qui concerne l'impact sur l'économie et sur l'emploi ?